APRÈS ART. 8 N° 19377

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 19377

présenté par M. Descoeur, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Seitlinger, Mme Valentin et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.